

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR :

- Débat sur le rapport de la Cour des Comptes concernant le SIID « Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois » - Délibération
- Signature de la Charte Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) – Délibération
- Création du programme d'Investissement au Schéma Communal de Défense Extérieur Contre l'Incendie (SCDECI) – Délibération
- Convention « Chantiers Loisirs » - MJC St Donat/Herbasse – participation financière - Délibération
- Dossiers en cours et questions diverses :
 - Point : transfert du plateau sportif par l'Archeagglo
 - Point : les élections
 - Point : Choix du commerce « Ancienne Poste de Margès »
 - Point : validation de l'implantation des jeux (Parc Izérable)

Présents : Jean-Louis MORIN, Catherine BARD, Charles MEUNIER, Christine GUABELLO, Katia DIÉ, Damien DUFAUT, Esther LIAUD, Vincent PASCALIS, Serge BALDI, Valérie LAGARDE.

Absents excusés : Audrey VANHOLLEBEKE, Patrick BUISSIERE (donne pouvoir à J-Louis MORIN), Jean-Paul VALETTE, Geneviève BAZY-PILLOT (donne pouvoir à Charles MEUNIER)

*Le compte-rendu du conseil municipal du 26/05/2021 est approuvé à l'unanimité. Début de la séance à 20 h.
Secrétaire de séance : Serge BALDI*

Débat sur le rapport de la Cour des Comptes concernant le SIID « Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois » - (rapporteur Jean-Louis MORIN)

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse du rapport et des recommandations.

Le conseil municipal n'émettra pas de remarques, une demande sera faite par Mme BARD sur la représentation des consommations (Agriculteurs/Particuliers)

SIGNATURE DE LA CHARTE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) (rapporteur Jean-Louis Morin)

Monsieur le Maire informe le conseil que le Plan Climat Air Énergie Territoire ARCHE AGGLO (PCAET), adopté en février 2021, nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. Les Communes sont déjà engagées sur de nombreuses actions en faveur de la transition écologique, des efforts ambitieux sont à poursuivre. Cette charte d'engagement réciproque témoignera de la participation de la commune, pour mettre en œuvre les actions du plan climat.

L'ARCHE AGGLO s'engagera à accompagner les communes dans la réalisation de ces actions, par des appuis techniques, de la mutualisation et des échanges d'expériences, et à valoriser leurs actions à travers la communication institutionnelle.

Les engagements de la commune seront :

- 1) Diversité et changements climatiques
- 2) Améliorer le quotidien des habitants
- 3) Développement + équilibré et + durable du territoire
- 4) Développer les énergies positives du territoire
- 5) Exemplarité des collectivités

La commune a désigné un élu référent plan climat : Jean-Paul VALETTE

La commune opte pour le niveau d'engagement n° 2 : J'ADHÈRE et J'AGIS (joindre le programme d'actions).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer la **CHARTÉ PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITOIRE (PCAET)**

CRÉATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI) ET VOTE DECISION MODIFICATIVE N° 1 (rapporteur : Jean-Louis Morin)

Suite au vote du dernier conseil municipal, il est proposé de créer dans le budget d'investissement une nouvelle ligne budgétaire, afin de pouvoir régler les factures et de percevoir les subventions liées.

Pour ce faire, il faut affecter des crédits à ce programme ; il est proposé de diminuer la ligne budgétaire « Réseau source des points » de 5000,00 € et de les affecter à la nouvelle opération « SCDECI », en votant la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT (virement de crédits)	Chapitre	Article	Diminution	Augmentation
Opération n° 84 « Réseau source des points »	21	21538	- 5 000,00	
Opération n° 89 « SCDECI » Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	21	2031		+ 5 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer une nouvelle opération d'investissement pour l'élaboration du SDECI, et vote une DM n° 1 pour créditer ce programme de 5 000€.

PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE du PLU

Il est décidé de reporter ce point et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

CONVENTION CHANTIER LOISIRS MJC – PARTICIPATION FINANCIÈRE (rapporteur : Jean-Louis Morin)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler en 2021 la convention de partenariat avec la MJC du Pays de l'Herbasse, pour l'organisation d'un « chantier loisirs jeunes » à Margès durant le mois de juillet. Sont concernés les jeunes âgés de 11 à 17 ans, inscrits dans une démarche de projet de vacances ou de loisirs à la MJC. Travaux envisagés pour cette année : Restauration du terrain de bicross, entretien et désherbage des terrains de boules, nettoyage des tags sur les bâtiments publics. Le chantier se déroulera du 19 au 23 juillet.

La convention prévoit le versement d'une participation financière de 750 € à la MJC pour soutenir les projets des jeunes inscrits dans l'action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de passer une convention bipartite avec la MJC du Pays de l'Herbasse, pour l'organisation d'un « chantier loisir jeunes » à Margès en juillet 2021, et **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

APPROUVE le montant de la participation financière à cette opération, soit 750 €.

POINTS DIVERS:

- TRANSFERT DU PLATEAU SPORTIF PAR ARCHE GGLO (rapporteur : Jean-Louis MORIN)

Suite à la réunion à laquelle participaient le maire et le 1er adjoint, un accord a été établi sous la forme d'une dotation de compensation de 7500 €/an ; la commune serait gagnante.

Seul point négatif : le revêtement de sol est à refaire (devis estimatif de 40 000,00 €). Une discussion est en cours avec Arche Agglo en vue d'une compensation sous la forme d'un fonds de concours.

- ÉLECTIONS (Catherine BARD)

La préfecture de Valence a mis à disposition des autotests, des visières et 900 masques pour la commune de Margès, en prévision des 2 tours de scrutin des élections régionales et départementales.

- CHOIX DU COMMERCE « Ancienne poste de Margès » (Jean-Louis MORIN)

Le jury a étudié les 2 dossiers reçus en mairie, les 2 projets sont équivalents, la différence se situant au niveau de la cuisine (l'un étant plutôt snack et l'autre restaurant gastronomique).

La commission a retenu le projet de Mr LORET-DHERBET (ex. restaurant « La Terrasse d'Ernest ») ; une ouverture possible au printemps 2022, avec un bail de 36 mois.

La commune s'engage à trouver un local à Seb'Pizza avec une salle de restauration.

- IMPLANTATION DES JEUX « PARC IZERABLE » (Jean-Louis MORIN)

Validée à l'unanimité.

AGENDA

16/06/2021 : Réunion du C.C.A.S. à 20 heures

20-27/06/2021 : Élections départementales & régionales

22/06/2021 : Conseil d'école à 18 heures

20/07/2021 : Prochain Conseil municipal

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jean-Louis MORIN

